81e ANNÉE. — N° 140. MARDI 2 DECEMBRE 1941.

ABONNEMENTS
LOT et Départ. limitr. 3 mois 6 mois 1 an
25 fr. 40 fr. 70 fr.
Autres départements 3 mois 6 mois 1 an
26 fr.50 42 fr. 73 fr.

Journal du Lot

ORGANE DÉPARTEMENTAL - Paraissant les Mardi, Jeudi & Samedi

TÉLÉPHONE 31
Compte postal : 5399 TOULOUSE
Les abonnements se paient d'avance
Changement d'adresse : 1 franc

50 c.

Administration
CAHORS - 1, Rue des Capucins, 1 - CAHORS
Les annonces sont reçues au bureau du Journal

Direction & Rédaction
Directeur : A. COUESLANT
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET
Paul GARNAL

Publicité
ANNONCES JUDICIAIRES..... 1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).... 3 fr. »
RÉCLAMES 3e page (— do —).... 4 fr. »
— 2e page (— do —).... 6 fr. »

50 c.

BIBLIOTHÈQUE DE CAHORS

La réforme du Jury

On commente beaucoup dans la presse la réforme annoncée du jury. Notre très distingué confrère, L.-O. Frossard, qui a si bien fait de revenir au beau métier de journaliste auquel il fait honneur, écrit sur ce sujet dans son Mot d'Ordre *un article plein d'observations fines, pénétrantes et justes sur la psychologie des braves bourgeois respectables, ordonnés, comprimés parfois dans le cadre d'une existence calme et toute unie, quand ils se trouvent appelés à juger des cas extraordinaires de passion pour lesquels il leur arrive de montrer une indulgence attendrie et surprenante.*

C'est un point de vue. Mais il est un aspect des choses plus banal que nous n'avons jamais entendu évoquer à propos du jury, sur lequel pourtant on a tant écrit et déclamé depuis plus de 150 ans qu'il subsiste en France à travers tant d'avatars... Il était « l'expression de la conscience populaire ». C'est le moins qu'on en disait et il n'est pas de session d'assises où les jurés ne s'entendent comparer par le ministère public à d'héroïques défenseurs de la Société contre le Crime envahissant, tandis que les avocats exaltent le courage avec lequel ils savent faire prévaloir une justice humaine et pitoyable sur l'aveugle et dure application de la loi.

A travers le voile de ces éloquences contradictoires, le véritable aspect des choses apparaît bien déformé. Je ne sais pas, je ne me hasarderai pas à décider si le peuple tient beaucoup au principe de cette institution, qu'on lui présente comme une de ses grandes conquêtes! Je suis sûr, par contre, qu'il ne met jamais beaucoup d'enthousiasme à l'exercer. Quand on descend de ces généralités vagues et troublantes et qu'on se heurte à la réalité des faits, le contraste est plutôt rude.

Cette vérité, que j'ai pu constater sur le fait, elle est d'une terrible vulgarité : à savoir que les braves gens appelés à être jurés en sont presque toujours bien embêtés et qu'ils tiennent ce redoutable honneur pour une corvée !

La vérité, c'est qu'ils essayent d'y « couper » par plusieurs moyens. Les uns font ce qu'ils peuvent pour ne pas figurer sur les listes d'où l'on tire au sort les noms des personnes qui devront siéger aux sessions d'assises. Et quand leur mauvaise chance les a désignés, tous ceux qui le peuvent se font récuser, soit par le ministère public, soit par le défenseur de celui qu'il s'agit de juger. J'en ai connu un qui, n'ayant pas pu obtenir du ministère public la promesse d'être récusé à l'audience, s'arrangea pour déclarer tout haut, non loin de l'avocat qui devait plaider pour l'accusé, que celui-ci avait dix fois mérité la mort. Bien entendu, quand son nom fut appelé à l'audience, le défenseur s'empressa de le récuser.

Et si ça les embête de siéger, ce n'est pas seulement pour le dérangement matériel, pour la perte causée par cette interruption quelquefois longue de leur travail, pour les ennuis d'un voyage et d'un séjour à la ville. Tout cela compte bien pour quelque chose, mais c'est aussi et surtout parce que cette intronisation brusque dans le redoutable domaine — on dit aussi : sanctuaire — de la justice, les trouble et les déconcerte ; parce que rien ne les a préparés à la mission dont ils sont tout à coup chargés, qui les dépassent et les effrayent : prononcer sur la vie ou la mort d'un homme !

Il arrive, dans une conversation privée, qu'on dise son avis plus ou moins réfléchi sur un fait criminel. Mais ça c'est une chose qui ne tire pas à conséquence. C'en est une autre toute différente de donner à son opinion faillible et incertaine la forme précise d'un acquittement ou d'une condamnation.

Pour cette terrible mission, il y a des juges qui en ont accepté d'avance les responsabilités et qui se sont préparés à l'accomplir. Que ces juges, on les choisisse bien et puis qu'ils fassent leur office en conscience !... Au fond, voilà ce que pensent bien des gens appelés à être jurés et qui n'arrivent pas à se persuader que la justice sera mieux rendue parce que des apprentis comme eux seront chargés de la rendre..

J'ai souvent entendu aussi l'avis de confrères chargés dans leurs journaux de la chronique des tribunaux et vieux praticiens des débats judiciaires. Divisés d'opinions sur bien des sujets politiques, ils étaient tous d'accord sur celui-là. Ils déclaraient tous que le jury n'apporte de garanties spéciales ni aux accusés ni à la société, qu'avec lui on ne sait jamais comment s'achèvera l'affaire la plus simple ni si ce ne sera pas la victime qui sera condamnée ; qu'avec lui la justice est terriblement variable et journalière, que le même crime sévèrement châtié en Seine-et-Oise était régulièrement acquitté dans la Seine. Je me rappelle qu'un de ces confrères avait établi, d'après les verdicts qu'il avait enregistrés, une jurisprudence stupéfiante où les vols d'argent étaient beaucoup plus durement punis que les crimes de sang !...

Et pourtant, rien n'est plus nécessaire qu'une bonne justice à la santé morale d'un pays.

Emile LAPORTE.

Echos

Pour les Allées Fénelon.

Dans la dernière séance du Conseil municipal, M. de Monzie a fait une intéressante communication dont nous n'avons entendu que des bribes a cause de l'acoustique déplorable de la salle, mais surtout à cause de l'absurde disposition qui met le public et la presse hors du cercle des confidences que les conseillers se font entre eux.

Nous avons pu retenir ceci. Le grand ferronnier d'art qu'est Raymond Subes est comme on sait l'auteur de la magnifique porte monumentale placée depuis quelques mois à la préfecture, don que M. de Monzie obtint de l'Etat il y a 5 ou 6 ans pour la ville de Cahors.

Or, le même artiste a forgé des grilles de la même valeur artistique que l'Etat a acquises et dont il estime qu'elles conviendraient parfaitement aux Allées Fénelon où elles constitueraient un de ces superbes ornements comme les grilles qui ont rendu célèbre la place Stanislas de Nancy.

La communication de M. de Monzie avait pour but, si nous avons bien compris, de tâter l'opinion et de se rendre compte de l'accueil que le public ferait à cette gratuite offrande.

M. de Monzie semblait craindre, suivant l'expression que nous avons retenue, que cette idée ne fut pas populaire. Les cadurciens sont gens d'habitude. Ils ont l'habitude de leurs Allées telles qu'elles sont ! Qui sait si un changement même favorable ne leur déplairait pas ? Qui sait si, même embellies, elles ne leur paraîtront pas plus laides après qu'avant ?

Le Conseil municipal n'a pas en à prendre une décision puisqu'il était seulement mis au courant d'un projet encore en gestation.

Si nous avions, nous, une observation à formuler ce serait qu'il est bien difficile de se faire une opinion sans avoir vu au moins un dessin des grilles en question qui permettrait d'imaginer comment elles s'adapteraient au cadre des Allées...

Il est vrai que le grand talent d'un artiste tel que Raymond Subes est déjà une garantie.

INFORMATIONS

Un discours de M. Caziot

M. Caziot, ministre-secrétaire d'Etat à l'Agriculture, dans un discours prononcé au concours agricole de la Paloudière, a traité le problème de l'élevage et de la production de la viande de boucherie.

Il a parlé du problème du bétail et de la situation du cheptel français, puis il a déclaré :

« Il est puéril aujourd'hui, de vouloir s'enrichir, car si le désordre naissait de l'égoïsme des uns, de l'âpreté des autres, de l'insuffisance excessive des denrées alimentaires, aucune fortune ne subsisterait dans la tourmente. J'ai l'ambition de parvenir, peu à peu, à des statistiques agricoles plus exactes ; plus que jamais il est nécessaire que nous connaissions nos disponibilités à la fois pour la consommation nationale et pour l'exportation. »

L'accord franco-espagnol

L'accord commercial existant entre la France et l'Espagne depuis le mois de janvier 1940, sera prolongé jusqu'à fin décembre 1942.

Le règlement des échanges entre les deux pays s'effectuera par le truchement de l'institut espagnol de la monnaie étrangère et de l'office de compensation français. Ces échanges seront subordonnés, dans tous les cas, aux permis d'exportation délivrés par chacun des deux pays.

A partir du 1er décembre prochain, les demandes d'importation et d'exportation et les factures qui doivent les accompagner devront obligatoirement être rédigées en pesetas, tant en ce qui concerne le prix des marchandises que les frais accessoires.

Gendarmes condamnés

Trois gendarmes du camp de Drancy, où sont internés des israélites, viennent d'être condamnés pour violation de consigne sur un territoire en état de guerre. Cigarettes, livres et vivres étaient apportés aux internés. Entre autres, le paquet de cigarettes était compté cent francs.

Jean Sesot a récolté 10 mois de prison. Edouard Miel un an de prison et Roger Patin, 15 mois de prison.

Le Président Roosevelt rentre d'urgence à Washington

Le président Roosevelt, qui s'était rendu, par train spécial, à Warmsprings pour s'y reposer pendant quelques jours, a décidé de retourner immédiatement à Washington en raison, pense-t-on, de la déclaration faite par le général Tojo, premier ministre japonais.

Les préparatifs militaires aux Etats-Unis

A la fin des manœuvres américaines, au cours desquelles 93 soldats trouvèrent la mort accidentellement, le général Drum, commandant de la 1re armée, a déclaré que son armée serait prête à entrer en campagne dans trois mois, à la condition d'être pourvue d'une importante quantité de munitions.

Combat naval en Manche

Des forces navales britanniques et allemandes sont entrées en contact, la nuit de samedi, dans la Manche, au large de Douvres, non loin de la côte anglaise. Une violente canonnade a été entendue.

Sur le front russe

Aux dernières nouvelles, les Russes résistent toujours, sur la chaussée de Léningrad, en arrière de Solnetchnogorski, à un peu plus de 30 kilomètres au nord-ouest de Moscou. Mais, à 22 kilomètres au nord-ouest de Solnetchnoski, les Allemands se sont rendus définitivement maîtres de Klin.

A l'ouest de Moscou, les Allemands ont, après de très durs et longs combats, conquis Volokolamsk, à un peu moins de 85 kilomètres de la capitale. Mais, en fait, sur cette route, les Russes auraient reculé jusqu'à Petrovskoie, c'est-à-dire de 35 kilomètres de plus.

Au sud de Moscou, la pointe extrême allemande paraît toujours se situer vers Podolsk, à moins de 35 kilomètres de la capitale.

En ce qui touche le secteur de Toula, on signale, de source soviétique, une nouvelle avance allemande à l'est et au sud de la ville.

A 50 km. de Tobrouk

Le communiqué italien indique aussi qu'une brigade d'infanterie britannique a été anéantie au cours de la grande bataille qui se livre à une cinquantaine de kilomètres au sud de Tobrouk.

Il s'agirait de la 22e brigade, dont l'ancien commandant, le général Fowokes, vient de s'emparer de Gondar en Ethiopie.

Les journaux doivent diminuer de 38 0/0 leur consommation de papier

A dater du 1er décembre tous les journaux quotidiens et les publications périodiques de la zone non occupée seront dans l'obligation absolue de diminuer leur consommation mensuelle de papier de 38 0/0 sur la consommation moyenne du troisième trimestre 1941.

Cette économie sera réalisée soit par le système de la vente à compte ferme, soit par la réduction du nombre de pages, soit par la diminution du tirage, soit en combinant ces deux dernières mesures.

EN PEU DE MOTS...

— Les journaux italiens annoncent que Mgr Barosi, évêque de Aï-Feng, en Chine, a été assassiné en même temps que trois religieux, alors qu'il effectuait une tournée épiscopale dans son diocèse.

— A partir du 1er décembre, les 8.000 chevaux du Nord auront leur carte de ravitaillement pour leur ration mensuelle d'avoine et de paille mélassée.

— Une femme âgée de 110 ans, Zalmes Youm Pova, habitant le village de Kardère, en Thrace orientale, a mis fin à ses jours en se jetant dans un bassin.

— Le tribunal militaire de la 13e région (Clermont-Ferrand), a condamné, par contumace, un sous-lieutenant et deux aspirants de l'armée de l'Air, qui sont passés à la dissidence. Le lieutenant a été condamné à mort et les aspirants à 20 ans de travaux forcés.

— Au cours de sa dernière réunion, l'Académie de médecine a élu membre de l'Académie, M. le docteur Courcoux.

— Le service de contrôle des prix de la Seine a découvert une bande de trafiquants qui s'apprêtaient à vendre clandestinement pour 1.283.000 francs de vin et de liqueurs.

SANS RANCUNE

Les Anglais sont vraiment sans rancune !

Ils ne nous en veulent pas de l'agression et du massacre de Mers-el-Kébir. Ils ne nous en veulent pas de l'attaque contre Dakar et du rapt de l'A.E.F. et de Tahiti. Ils ne nous en veulent pas du vol « stratégique » de la Syrie et de sept cent mille tonnes de notre flotte. Ils ne nous en veulent pas du blocus de Djibouti. Ils ne nous en veulent pas de nos sucreries détruites, de nos bateaux de pêche coulés, de nos paysans et de nos marins tués par leurs intrépides aviateurs.

Ils sont sans rancune !

Et, afin que nul de nous n'en ignore, ils nous font demander de mettre à leur disposition un certain nombre de navires pour assurer le ravitaillement de leur concession de Shanghaï, ravitaillement qui, paraît-il, devient de plus en plus difficile. N'avons-nous pas trop de bateaux pour nous, puisque leur blocus nous dispense des neuf dixièmes de nos importations et de nos exportations ? Et ceux auxquels ils interdisent de ravitailler nos frères de la Côte des Somalis ne sont-ils pas libres et tout particulièrement désignés pour aller ravitailler nos cousins issus de germains de la concession britannique de Shanghaï ?

Craignaient-ils que nous ne répondions à leur magnanimité par le mot de Cambronne ? Ils ont voulu, dans le même temps, nous donner une nouvelle preuve de leur parfaite gentillesse pour nous. Comment ? En s'opposant — au nom de l'équité sans doute — à ce que les Américains amis de la France envoient un kilo de vivres par mois à chacun de nos prisonniers, alors que l'Angleterre n'en envoie que six en moyenne à chacun des siens.

Les Anglais sont vraiment sans rancune !

Avez-vous lu ?

LA DÉMOCRATIE contre LA NATION ?

par Émile Laporte

En vente chez tous les libraires

CHRONIQUE DU LOT

Lâches anonymes vous êtes prévenus !

La préfecture reçoit tous les jours un grand nombre de lettres anonymes dénonçant tantôt des abus réels, tantôt des abus qui n'existent que dans l'imagination de l'auteur de la lettre.

Le souci de l'intérêt public explique rarement l'envoi de ces lettres qui sont inspirées le plus souvent par des animosités personnelles, des rancunes ou des jalousies.

Le fait que de nombreuses lettres de dénonciation sont signées « Un Légionnaire » ou « Un Groupe d'administrés » ou encore « Une mère de famille » ne fait pas illusion.

Aucune enquête ne sera faite à l'avenir sur des personnes dénoncées par une lettre anonyme, mais au contraire dans certains cas, on s'efforcera de découvrir l'auteur de la lettre et de le traiter comme il convient.

ORGANISATION DE LA CHASSE DANS LE LOT

Fédération départementale

Conformément à la loi du 28 juin 1941, la Fédération départementale des sociétés et syndicats de chasseurs du Lot actuellement existante doit être dissoute et remplacée par une société départementale des chasseurs.

L'Assemblée générale extraordinaire de la Fédération départementale des sociétés et syndicats de chasseurs du Lot, convoquée pour le 15 novembre, a tenu séance à l'hôtel de ville de Cahors sous la présidence de M. Pébeyre.

Le compte rendu de la gestion administrative et financière de la Fédération, fait par le Secrétaire-Trésorier, a été adopté et approuvé à l'unanimité par l'Assemblée.

Il a été, en outre, décidé qu'après liquidation des dépenses engagées, l'actif de la Fédération serait versé à la Société départementale des chasseurs.

Société départementale

Une assemblée générale des chasseurs du Lot, convoquée par le Bureau de la Fédération départementale des sociétés et syndicats de chasseurs du Lot, conformément à l'article 1er de la loi du 28 juin 1941, alinéa 4, s'est tenue à Cahors à la Mairie, salle du Conseil municipal, sous la Présidence de M. Pébeyre, Président, nommé par arrêté du Ministre Secrétaire d'Etat à l'agriculture.

Lecture a été donnée à l'Assemblée des statuts types imposés par le Ministère de l'agriculture.

L'Assemblée a ensuite procédé à la désignation des membres du Conseil d'administration, conformément à l'article 8 des dits statuts.

Ont été élus à l'unanimité : MM. Baudel, de Cahors ; de Roaldès, de Cahors ; Delfort, de Cahors ; Barrafite, de Luzech ; Dumas, de Calamane ; Salvat, de Gourdon ; Durand, de Labastide-Murat ; Cassagne, de Brengues ; Murat, de Souillac.

Le Conseil d'Administration, élu par l'Assemblée générale, s'est aussitôt réuni sous la présidence de M. Pébeyre et a procédé à la désignation des membres du Bureau.

Ont été désignés à l'unanimité : MM. Baudel, vice-président, pour Cahors ; Valat, vice-président, pour Gourdon ; Cassagnes, vice-président, pour Figeac ; de Roaldès, secrétaire ; Delfort, trésorier.

Des vœux ont ensuite été émis en ce qui concerne le droit de furetage et le port du furet.

Il a été spécifié que les syndicats communaux et cantonaux gardaient leur existence propre et devaient même être créés là où ils n'existaient pas.

Un plan de répression du braconnage, de destruction des animaux nuisibles, d'organisation des réserves et ensuite de repeuplement va être immédiatement mis sur pied par le Conseil d'administration.

La Société compte sur une discipline absolue de la part des chasseurs et des syndicats pour l'aider dans la tâche qu'elle va entreprendre. — *Le Conseil d'Administration.*

Hausse du prix du pain

Le secrétariat d'Etat au Ravitaillement communique ce qui suit :

« Soucieux à la fois de rémunérer normalement la culture du blé et de limiter la hausse du prix du pain, le Gouvernement a décidé que le Trésor prendrait à sa charge la plus grande partie de la hausse du prix du pain résultant du réajustement du prix du blé pour la campagne 1941-1942, tel qu'il a été fixé par la loi du 10 août dernier. C'est ainsi que la hausse, qui eût dû normalement atteindre 0 fr. 75 par kilo à partir du 15 août, a été différée au 1er décembre et limitée actuellement au tiers, soit 0 fr. 25. »

A dater du 1er décembre, le prix du pain se trouve donc augmenté dans les proportions indiquées ci-dessus.

Les Sports

STADE CADURCIEN — RUGBY

C'est devant une assez nombreuse assistance — vu le mauvais temps — que se déroulèrent les parties de Rugby inscrites au programme. Tout d'abord, c'est l'équipe 2e de la Quercynoise qui dispose de l'équipe 3e du Stade par 4 à 0. Ensuite l'équipe première de la Quercynoise, donne la réplique à l'équipe 2e. Quoique dominant les trois-quarts de la partie, grâce à la supériorité de la ligne d'avants, nos réserves durent s'incliner, battues de justesse par 3 à 0. Ceci n'est pas le fait de la malchance, mais provient des trois-quarts qui ne développent pas avec assez de rapidité leurs attaques, et se montrent parfois trop personnels. Puis ce fut le match capital : Stade Limousin contre Stade Cadurcien. D'entrée, Limoges paraît plus athlétique, mais les bleus et blancs se montrent sous un bon jour et la ligne d'avants bien enlevée par son capitaine, fait une belle partie ; malgré une balle très glissante les deux adversaires s'employèrent à faire du beau jeu. Limoges parvient a marquer deux essais et un drop ce qui lui assure la victoire contre deux essais à Cahors.

Les deux essais de Cahors furent l'œuvre du capitaine des locaux qui fit une partie formidable et se montra le meilleur homme sur le terrain avec Brunk. Quoique battu, le Stade ne sort nullement diminué, car il aurait pu bien gagner, car, dans l'ensemble, il domina l'adversaire. Si dimanche, contre Tonneins, tous nos equipiers jouent avec le même cran le Stade pourra prétendre remporter la victoire, d'autant plus que Chantel, Chappou et Fournols seront là.

Mardi 2 décembre, réunion des diverses sections du Stade à 20 h. 30 ; mercredi 3 décembre, réunion du Conseil d'administration à 20 h. 30.

A SOUILLAC.

Rugby. — Coupe du P.-A.

U.S. Souillac 1 bat Le Buisson 1, par 25 à 0. C'est devant un nombreux public que s'est déroulée cette belle partie. Et les essais furent de toute beauté, ils étaient marqués entre les poteaux. Le Buisson présenta une belle ligne d'avants et une ligne de trois-quarts qui use un peu trop du coup de pied à suivre. Dominés en avants, les Souillagais ne cherchèrent qu'à ouvrir et, attaques et contre-attaques se succédèrent à un rythme rapide. Le public, à la fin, fit une belle ovation à l'équipe souillagaise pour sa belle tenue.

L'équipe de l'U.S.S. doit être de nouveau champion du P.-A. A remarquer la rentrée sensationnelle de Bergougnoux qui donna plus de mordant à la ligne d'avants.

De Murel fut de loin le meilleur joueur sur le terrain.

Classement. Coupe des Commerçants, organisé par Excideuil : 1° Souillac ; 2° Excideuil ; 3° Eymet ; 4° Ste-Foy-La-Grande ; 5° Mussidan.

Rugby : U.S. Souillac 1 et 2 libre le 1er février, conclurait avec bonne équipe. Ecrire au siège, téléphone 100.

LES JARDINS OUVRIERS

Aux termes de la loi du 31 octobre 1941 sur les jardins ouvriers, les œuvres sociales d'intérêt général qui ont pour objet la création et l'organisation de jardins ouvriers, peuvent se constituer, soit sous la forme d'association déclarée, conformément à la loi du 1er juillet 1901, soit sous la forme de Société prévue par la loi du 5 décembre 1922, relative aux habitations à bon marché et à la petite propriété.

Les associations ou Sociétés ne seront admises au bénéfice des dispositions légales concernant les jardins ouvriers qu'autant que leurs statuts seront conformes aux statuts-types arrêtés par le ministre de l'agriculture et qu'elles auront été agréées par le ministre, sur avis préfectoral.

A cet effet, les statuts de ces organismes devront être déposés à la direction des Services Agricoles du Lot à Cahors.

Vol d'outillages

A la suite d'une enquête diligente par l'inspecteur Bergougnoux, le nommé Do Pozzo Guglielmo, de nationalité italienne, a été convaincu de vol d'une brouette et d'outillages divers au préjudice de son patron, M. Soupire, entrepreneur de travaux publics.

L'enquête a été transmise au Parquet.

POUR LE SECOURS NATIONAL

Aux Habitants de la Région toulousaine

L'appel lancé par le Maréchal Pétain au seuil de l'hiver en faveur de nos compatriotes malheureux a retenti profondément dans vos cœurs.

Nous savons qu'ils sont généreux. Déjà, l'an dernier, à pareille époque, vous avez rempli magnifiquement votre devoir de solidarité.

Avec un même élan, malgré les difficultés que vous-mêmes supportez si vaillamment, vous ferez, à nouveau, l'effort qui s'impose pour aider le Secours national à vaincre toutes les formes de la misère.

Des réfugiés, des mères de famille, des enfants, des chômeurs, des vieillards, des malades, des pauvres appartenant à toutes les classes de la population civile ont pu, grâce au Secours national, grâce à vous, surmonter bien des maux et reprendre confiance en l'avenir.

Il faut continuer, et même, si possible, amplifier, cette grande œuvre qui est une œuvre de salut pour d'innombrables familles, ceux qui ont le bonheur d'avoir le nécessaire songeront à ceux qui manquent de l'indispensable. Ils consentiront des sacrifices pour épargner aux plus éprouvés la faim, le froid, la maladie, le désespoir.

L'union et la bonne volonté de tous rendront fructueuses les collectes organisées par le Secours national et lui permettront de répandre partout ses bienfaits. Les besoins sont immenses ; votre générosité doit être à la hauteur de ces besoins.

Nous comptons sur vous. Nous sommes assurés que la région de Toulouse donnera encore, cet hiver, un bel exemple de dévouement et d'entr'aide et répondra en usant de toutes ses ressources disponibles à l'appel du Maréchal Pétain, car elle est de celles où s'affirment par des actes le redressement français.

Le Préfet régional :
signé : CHÉNEAUX DE LEYRITZ.

Le Délégué régional du Secours national :
signé : Joseph GUÉRIN.

N. B. — Les dons en nature ou en espèces peuvent être adressés, soit dans chaque département au Délégué départemental du Secours national, soit dans chaque canton au Délégué cantonal. A Toulouse, verser les fonds de préférence au Trésorier du Secours national, compte chèque postal, 126.19, Toulouse.

LES STOCKS DE SAVON

Du ravitaillement général :

Ecoulement des stocks de savon de Marseille à 72 0/0 et savon de toilette d'ancienne fabrication existant encore dans le commerce.

La distribution des marchandises désignées ci-dessus existant encore dans les approvisionnements de certains commerçants du département du Lot, sera effectuée au profit des enfants titulaires de la carte d'alimentation E (0 à 3 ans), dans les conditions suivantes :

Une savonnette de 80 à 120 grammes ou 100 grammes de savon de Marseille à 72 0/0 en échange de l'ensemble des tickets 1 et 2 de la carte de savon.

Les commerçants exigeront la présentation de la carte d'alimentation catégorie E et de la carte de savon correspondante ; ils refuseront les tickets de savon détachés et vérifieront que le numéro porté sur la carte de savon soit le même que celui de la carte d'alimentation.

Produits de charcuterie

Par arrêté préfectoral, le prix des produits de charcuterie et des préparations de viandes, est fixé, au kilo, au détail, au prix suivant :

Saucisse fraîche, pur porc : 44 fr.
Saucisse fraîche mélangée : porc et bœuf ou porc et veau : 38 fr.
Saucisse fraîche : bœuf et veau : 34 fr.
Boudin national, sang pur et assaisonnements : 14 fr. 50.
Boudin national amélioré : 15 fr. 50.
Saucisse pure de bœuf : 32 fr.
Boudin pur porc : 21 fr. 50.
Pâté de foie, pur porc, cuit au four : 43 fr.
Graisse pur porc : 33 fr. 50.
Tripes à la gelée : 24 fr.
Saucisson pur porc sec : 75 fr.
Saucisson sec, porc et bœuf : 59 fr. 50.

Dans les chemins de fer

M. Marcel Séguy, de Thédirac, est nommé surveillant de travaux à la S.N.C.F. à Caussade (Tarn-et-Garonne).

CAHORS

La Revue « Quercy »

Tout arrive !... Nous allons voir paraître la revue « *Quercy* », dont l'idée fut conçue, il y a un an bientôt, par M. Bézagu, le préfet dont nous regrettons le départ et qui aura à peine le temps d'en voir le premier numéro avant de nous quitter, mais auquel il n'est que juste d'en faire hommage.

C'est que rien n'est facile dans les temps difficiles que nous vivons et qu'entre un projet et sa réalisation se dressent des obstacles qu'il faut beaucoup de patience et de temps pour écarter. La commission de propagande régionaliste dès ses premieres réunions avait donc senti la nécessité de posséder pour aider son action un organe où seraient exprimés l'âme et la vie quercynoises avec plus de développements que ne peut lui en accorder la presse encombrée d'évènements et de communications de tous ordres. Il fallait leur donner aussi une forme moins éphémère.

Le projet fut vite debout, la rédaction bientôt constituée et le travail aussitôt entrepris. Seulement, alors que le premier numéro était écrit et composé à l'imprimerie, alors que déjà le public l'attendait impatiemment, les restrictions de papier se faisaient plus dures, plus étroites et les autorisations pour les publications nouvelles plus difficiles à obtenir...

Enfin, elle est venue. Le travail remanié est désormais achevé et cette revue entièrement consacrée aux choses et aux gens de chez nous va faire son apparition. C'est tout le Quercy qu'elle se propose d'évoquer : celui d'autrefois et celui d'aujourd'hui. Cela semble plus nécessaire encore au moment où notre vieille province va se trouver englobée dans la vaste région du Languedoc, à la vie de laquelle elle entend collaborer activement sans y perdre toutefois son originale personnalité.

Ses collaborateurs se donneront à cette tâche de tout leur cœur. Ils sont sûrs d'y être aidés par l'active sympathie du public qui trouvera dans « *Quercy* » des chroniques, des récits, des critiques, des nouvelles et de belles illustrations, œuvres d'artistes et d'écrivains, heureux de mettre leur talent au service d'une entreprise dont notre pays est l'objet et le but.

Nécrologie

Nous avons appris avec regret la mort de Mme Couderc, infirmière diplômée d'Etat de l'école de Bordeaux, décédée à Grenoble à l'âge de 27 ans.

Mme Henri Couderc qui était la fille de M. Ernest Contou, professeur, avait été infirmière à l'Hôpital militaire (guerre 1939-1940) de Cahors, où ses services avaient été très appréciés.

Nous adressons à son mari M. Henri Couderc, prisonnier de guerre en congé de libération, à son fils André, à M. Ernest Contou, à tous les parents nos bien sincères condoléances.

Noyé dans un puits

Au lieu dit Martinou, hameau de la commune de Gourdon, M. Pierre Cabarroc, propriétaire, a découvert dans un puits, le cadavre de M. Baptiste Bach, âgé de 84 ans.

La gendarmerie a procédé à une enquête, à la suite de laquelle le permis d'inhumer a été délivré.

Hausse illicite et escroquerie

Dans l'audience du 21 novembre du tribunal correctionnel, le tribunal a condamné le sieur Lacroix marchand de porcs à Saint-Denis-Martel, à 6 mois de prison pour hausse illicite et relaxé pour les délits d'escroquerie. Le ministère public a fait appel à minima du jugement.

PALAIS DES FETES

Mardi 2, mercredi 3, jeudi 4, samedi 6, dimanche 7 décembre, en soirée, à 21 heures. Dimanche, matinée à 15 heures.

Sacha Guitry, Max Dearly, Elvire Popesco, Victor Boucher, André Lefaur, Marguerite Moreno dans un film très gai

ILS ÉTAIENT NEUF CÉLIBATAIRES

scénario original de Sacha Guitry.

En complément : **Les Létriers de la neige. — Actualités françaises.**

POUR LES MAMANS

Le Secours National cherche des personnes capables de soigner des enfants.

Les circonstances difficiles que nous traversons obligent beaucoup de jeunes mères à se séparer de leurs enfants.

Nous cherchons des femmes intelligentes, propres, dévouées, capables d'élever des nourrissons. Le salaire qu'elles recevront en échange de leurs soins les aidera elles-mêmes à vivre et, si elles sont seules au foyer, la présence d'un bébé égaiera leur solitude.

Si le bébé est accueilli dans une famille, les grandes fillettes s'initieront en le soignant aux soins qu'elles-mêmes donneront plus tard.

Les personnes et les familles susceptibles d'élever un nourrisson sont instamment priées de faire connaître leur nom et leur adresse au Siège du Secours National, 54, rue Emile Zola, Cahors.

Nous faisons de nouveau appel aux personnes qui pourraient nous céder des voitures d'enfants. Nous sommes saisis de nombreuses demandes de mamans auxquelles le prêt d'une voiture d'enfant rendrait le plus grand service. — *Le délégué départemental :* Orliac.

Avis aux cheminots P.O.-Midi

Les camarades anciens combattants de 1914-1918 et 1939-1940 de la région de Cahors sont invités à la réunion qui aura lieu le dimanche 7 décembre à 10 heures précises, au Café de Bordeaux, à Cahors, sous la présidence du vice-président de Paris assisté des présidents de Toulouse, Montauban.

Tous les anciens combattants en activité ou en retraite doivent assister à cette réunion. Un déjeuner amical aura lieu après la réunion. Prière de se faire inscrire au plus tôt.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Baffali Pierre, 15, Boulevard Gambetta, Cahors.

Prière à la personne ayant en sa possession la carte d'alimentation de M. Henri DUBINI de la faire parvenir, contre remboursement, à l'adresse suivante : 28, *avenue de Genève, à Annecy (Haute-Savoie).*

Heurtée et renversée par un vélo non éclairé

Dimanche soir, vers 21 heures, un cycliste dont la bicyclette n'était pas éclairée, heurta, rue Anatole-France, une dame chargée d'une valise et d'un paquet assez volumineux qui se rendait à la gare pour prendre le train de Paris.

Sous le choc, la dame fut renversée, mais le cycliste, qui était également tombé, remonta sur sa bicyclette, et... disparut.

La dame fut relevée par deux passants, et, heureusement, n'avait aucun mal.

Ne serait-il pas obligatoire aux cyclistes d'éclairer leur bicyclette ?

Qui a expédié la boîte ?

Dans l'autobus Saint-Céré-Biars, sous le siège du chauffeur, il a été trouvé une boîte d'un kilo portant les inscriptions suivantes : « Civet Lapin Antony ».

Cette boîte paraissant provenir des conserves volées dans les colis des prisonniers, la personne qui l'a expédiée est priée de vouloir bien se présenter à la gendarmerie.

Vélo contre remorque

Ces jours derniers, sur la route Cahors-Figeac, dans le tunnel de Bouziès-Bas, un cycliste, M. Klein, qui se rendait dans la vallée du Célé, est entré en collision avec une remorque attelée à une camionnette. Le choc fut rude : il y a eu des dégâts matériels, mais on n'a pas à regretter d'accident de personne.

EDEN

Mercredi 3, jeudi 4, samedi 6 et dimanche 7 décembre, en soirée à 21 heures. Jeudi et dimanche, matinée à 15 heures.

Première partie : **Reflets du monde,** magazine. — **Ecole buissonnière,** dessin animé en couleurs.

Deuxième partie

LE MYSTÈRE DE LA MAISON NORMAN

film policier avec Paulette Goddard et John Beal.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Gourjounac

Les belles familles. — Nous avons appris avec plaisir que M. et Mme Belmont, viennent d'être les heureux papa et maman d'un septième enfant.

Compliments au papa et nos meilleurs vœux de bonne santé à la maman et au bébé.

Limogne

Naissance. — Nous apprenons avec plaisir la naissance d'un superbe garçon, leur quatrième enfant, au domicile des époux Mercadié-Malavelle, du mas de Charrou.

Sincères félicitations et meilleurs vœux.

Luzech

Pour le colis aux prisonniers. — Les membres du Comité de la Légion sont heureux d'exprimer leur gratitude à la population de Luzech pour l'accueil cordial qu'elle leur a réservé. Ils ont tenu à visiter toutes les maisons et ils s'excusent si, contre leur volonté, ils en ont oublié quelques-unes : l'offrande de tous pour l'œuvre des colis de Noël aux prisonniers sera toujours acceptée avec reconnaissance.

Riches et pauvres, dans un bel élan de solidarité, ont voulu contribuer à procurer à nos chers prisonniers un peu de réconfort matériel et moral. Les membres du Comité et la Légion tout entière les en remercient chaleureusement. La somme recueillie dépasse toutes les prévisions. Elle s'élève à ce jour à 7.554 francs.

Ce magnifique mouvement de générosité sera certainement pour nos chers absents un puissant encouragement. Ils y verront la marque des sentiments qui animent tous les Français : compassion pour leur misère présente et vœux de prompt retour.

Dès que la gare en acceptera les expéditions, la confection des colis gratuits sera reprise. Les familles des prisonniers voudront bien s'adresser à M. Baudet, vice-président de la Légion.

Montcuq

Conseil municipal. Séance du 23 *novembre.* — Prestations de 1940 : Le Conseil décide d'admettre en non valeurs les taxes des prestations de 1940 concernant quatre personnes qui ont quitté la commune.

Octroi : M. le maire donne connaissance au Conseil des dispositions de la loi du 30 janvier 1941 portant réforme des octrois. Le Conseil, après avoir entendu l'ancien adjudicataire de la ferme des droits d'octroi, prend les décisions suivantes : à dater du 1er janvier 1942, la taxe sur les viandes dépecées, abats et issues de boucherie sera de 12 fr. par 100 kilos ; et celle sur la charcuterie de toute espèce sera de 13 fr. 50 par 100 kilos. La perception des droits d'octroi sera faite par un agent communal dont la rémunération est fixée à 900 fr. par an.

Droits de place : Le bail de la ferme de la perception des droits de place aux foires et marchés de Montcuq prend fin le 31 décembre prochain. Le Conseil, constatant que les foires et marchés ont, du fait de la guerre, perdu une très grande partie de leur ancienne importance, renonce à donner, pour le moment, cette ferme à l'adjudication. La perception des droits sera faite, jusqu'à nouvel ordre, par un agent communal.

Arbres du tour de ville, des places publiques et des avenues de la ville de Montcuq : Une commission est nommée avec mission de faire donner à cette plantation tous les soins nécessaires.

Voirie vicinale : Le Conseil, qui avait voté, pour l'entretien des chemins de petite vicinalité en 1941, un crédit global de 43.700 fr., vote pour l'année 1942 les crédits particuliers suivants :

Chemin de Ste-Croix, 500 fr. ; chemin de Labrugade, 1.000 fr. ; chemin de St-Cernin, 1.000 fr. ; chemin de Bénech, 400 fr. ; chemin de Brocard aux Grèzes, 6.100 fr. ; chemin de Gayrac, 1.200 fr. ; chemin de Couvignac, 500 fr. ; chemin du Bousquet, 300 fr. ; chemin du faubourg de Narsès, 150 fr.

Donation à l'Hospice : Le Conseil donne avis favorable à l'acceptation par l'Hospice du don suivant fait à cet établissement par M. Cambou Jean : une terre labourable, une somme de 700 fr., une rente annuelle et viagère de 2.400 fr.

Bail du presbytère St-Hilaire : Le bail à loyer de ce presbytère étant arrivé à expiration le 1er octobre 1941, le Conseil estime qu'il y a lieu de le considérer comme prorogé par tacite reconduction.

Comité secret : Avis favorable est donné à deux demandes d'assistance médicale gratuite ; trois demandes d'assistance aux femmes en couches ; une demande d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables ; une demande d'assistance à la famille.

Varaire

Mort au champ d'honneur. — Le maire de Varaire vient d'être officiellement avisé du décès de notre jeune compatriote ; le soldat Louis Lagarde, de la 527e compagnie du parc de réparation d'automobiles. Louis Lagarde est mort le 14 août 1940 à Lille.

Nous saluons la mémoire de notre jeune compatriote, qui est le second enfant de Varaire tombé au champ d'honneur et nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Légumes verts et intestin

Les légumes verts laissent dans l'intestin des résidus cellulosiques qui, par leur masse, favorisent l'évacuation des matières. C'est pourquoi le manque de légumes verts est une cause fréquente de constipation. Pendant les mois où ces légumes sont rares, on conseille de prendre au repas du soir un comprimé Vichybol, laxatif rééducateur du foie et de l'intestin, agissant doucement, naturellement sur ces deux organes, et qui procure sans coliques, des garde-robes régulières. 7 fr. 15. Ttes Phies.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Figeac

Conseil municipal. — Les budgets : M. Pagès fait son rapport sur les divers comptes de budgets primitifs et additionnels. Le budget primitif ne représente que des prévisions ; le budget additionnel donne les chiffres définitifs. Ces divers comptes sont approuvés.

Aliénation du legs Delprat : Ce legs important a été affecté aux cours spéciaux qui vont être aménagés au collège Champollion. La préfecture a donné son approbation. Les titres seront réalisés.

Indemnités : L'indemnité de permanence de nuit à la police municipale est fixée à 50 francs par mois. L'indemnité de vélo et chaussures sera étudiée par la Commission des finances pour être portée au budget de 1942.

Abattoirs : Une taxe dite de « poinçonnage » sera perçue sur les animaux abattus hors de la ville, qui passent par l'abattoir pour pesage et vérification. Elle sera à la charge de l'acheteur.

Tarif d'octroi : La délibération du 2 juillet sur les nouveaux tarifs adaptés à la législation a été soumise à l'approbation préfectorale. Des modifications y seront apportées, exigées par le fait que l'agglomération de Figeac en temps normal n'atteint pas 5.000 habitants.

Droits de place : Les droits de place payés par les marchands de bestiaux à la corde, seront de 3 fr. par mètre de chaîne et par mois, à partir du 1er janvier 1942.

Réclamations : L'architecte municipal est chargé de vérifier des éboulements au chemin du Grial et de faire exécuter les réparations. La ville prend en charge 9.000 fr. des dépenses sur 36.000 francs prévus par les Beaux-arts, pour réparation à la rosace et frontispice de l'église du Puy. Les gouttières de l'église des Cannes et celles de Ceint-D'eau seront réparées.

Emblavures : Connaissance est donnée pour être transmise aux agriculteurs de la commune que les emblavures doivent égaler en superficie celles des années 1937 1938. Cela représente 950 hectares environ.

Dépôt de Combecave : Les ordures de voirie et les déchets de l'abattoir, sont déposés sur un terrain municipal. Plainte d'un voisin sur les émanations d'odeurs, dispersions opérées par les chiens, etc. Le conseil constate que la question des chiens ne se pose pas, parce que le propriétaire des chiens est responsable de ses animaux. Par contre sera repris le projet ancien de traitement des ordures jugé avantageux.

Camionnette municipale : La transformation en gazo n'a pas donné satisfaction et le moteur n'ayant pas reçu de transformation il y sera pourvu en plus par l'adoption d'un noyau correcteur.

Sport à Ceint d'Eau : Refus de bail pour un terrain demandé pour les sports.

Bois de chauffage : Stock de bois de chauffage sera accordé au foyer des réfugiés, après fixation de la quantité demandée, qui sera de 225 stères. La demande de chauffage de la classe lorraine du Collège est acceptée.

Pompiers : Une voiture d'ambulance sera confiée à la garde des sapeurs-pompiers.

Bureau de bienfaisance : Des bons supplémentaires sont accordés par le ravitaillement, pour les passagers miséreux.

Eclairage de nuit : Il sera modifié pour qu'on puisse se diriger la nuit.

Affaires diverses : On étudie un branchement supplémentaire d'eau pour l'usine Ratier, de la ville. La commission spéciale se transportera sur les lieux pour examiner l'installation à la suite d'engorgements signalés, au nouveau barrage des eaux. M. le maire donne communication du rapport des Ponts et Chaussées, sur le projet du terrain du Calvaire.

Pas de questions d'assistance.

Succès universitaire. — C'est avec le plus grand plaisir que nous avons appris que M. Pierre Pezet, maître d'internat au collège Champollion, pourvu du certificat de langues vivantes, vient d'être brillamment reçu au troisième certificat de licence ès-lettres (histoire et géographie) devant la Faculté des lettres de Toulouse. M. Pierre Pezet est chargé à Figeac de la propagande pour la Légion française des combattants.

Au jeune universitaire et à sa famille nous adressons nos bien sincères félicitations.

Vaccination antidiphtérique. — Quelques cas de diphtérie ont été signalés. La municipalité, d'accord avec le service d'hygiène, prévoit une série de séances gratuites de vaccination antidiphtérique.

La première se fera samedi 29 novembre, à 16 heures, pour les enfants au-dessous de 12 ans, au Bureau de bienfaisance, place Vival.

Les parents accompagneront leurs enfants. Ils se muniront d'un échantillon de 100 à 150 cc. d'urine de l'enfant à vacciner, émise pendant la nuit.

Tribunal correctionnel. — Jugements : Mme Maury, restauratrice à St-Céré est relaxée de la prévention de défaut du relevé de menus.

Pour infraction de réglementation des restaurants : M. Poulhac de St-Céré est condamné à 25 fr. d'amende.

Pour défaut d'affichage de menus et de déclaration de catégorie de restaurants : Landes Joseph, restaurateur à St-Céré est condamné à 200 francs d'amende.

Pour non déclaration de stock et refus de vente M. F., charcutier, à Figeac est relaxé sur défaut de déclaration de stock. Pour refus de vente de diverses préparations, en dehors des salaisons, il est condamné à 50 francs d'amende, à l'affichage et à l'insertion. La saisie est levée.

Pour trafic de carte d'alimentation : une débitante de Figeac est condamnée à 1.200 fr. d'amende, à l'affichage et à l'insertion. Pour délit semblable, Roselio Carmen est condamné à huit jours de prison sans sursis. Son mari Miquel Campos, est condamné à huit jours de prison sans sursis. Cet ouvrier qui a tenu des propos anarchistes a été expédié par l'autorité militaire dans un camp de La Rochelle.

Pour refus d'obtempérer, Delsol Arthémor de Bétaille est condamné à 300 fr. net. C'était sa troisième inculpation.

Pour vol de raisins : Un jeune prévenu a volé 3 raisins dans une vigne au bord d'une route. Le prévenu est relaxé.

Pour outrage à agent et coups : M. A., ouvrier à Figeac, est condamné à 6 jours de prison avec sursis et 200 francs d'amende.

Pour transport de bois irrégulier : 200 francs, nouveau tarif à Chapoulard Henri, de Beaulieu.

M. Bru Benjamin de Quissac a porté gratuitement des personnes à Cahors où il allait pour ravitaillement. 200 francs d'amende.

Pour transport de bois abusivement : un industriel de Bagnac écope de 200 fr. d'amende.

Délit de circulation : Landes Gaston de Ste-Colombe, 200 francs d'amende.

Poujade François d'Aizac, 200 fr. avec sursis comme père de 6 enfants.

Delsériés Paul de Figeac, 200 fr. d'amende, sorti de son secteur.

Molières

Pour nos prisonniers. — Sous les auspices de la Légion des Combattants, une collecte organisée en faveur des prisonniers de guerre a produit la somme de 1.850 fr.

Félicitations et remerciements aux généreux donateurs.

Votre meilleure amie

C'est la délicieuse tisane Vichyflore qui régularise le fonctionnement de vos organes. Avec Vichyflore, plus de constipation, de lassitude, etc..., mais une peau fraîche et une santé parfaite. Une tasse après le repas du soir. Vichyflore 8 fr. 90 la grande boîte. Ttes Phies.

— SELS —
LARGAN
"Votre Dépuratif"
9 F 05 le Flacon - Ttes Pharmacies

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Souillac

Conférence. — Salle des fêtes a eu lieu une réunion publique présidée par M. Bizac, maire de Souillac, assisté de M. Soulacroix, président cantonal de la Légion des combattants. Prirent la parole, M. Berenguier, délégué à la propagande du Maréchal, qui a obtenu un grand succès. Puis vient le tour de M. Voiron, inspecteur des P.T.T., prisonnier rapatrié d'Allemagne. Il a expliqué comment ces hommes marqués par le destin, ont réussi, par un miracle de volonté ardente, à donner un idéal à leur pauvre existence de captifs. Il a également montré, en passant, que, contrairement à ce que pensent certains, les Français ont su s'accrocher au sol qu'ils avaient pour mission de défendre. Il a dit enfin la reconnaissance des prisonniers envers le Maréchal et leur attachement à la Révolution nationale. Le succès du conférencier a été très vif et la salle tout entière lui a fait une chaleureuse ovation. Un ordre du jour de confiance au Maréchal Pétain, a été voté à l'unanimité (environ 500 ou 600 personnes). Une quête faite pour les prisonniers a rapporté la somme de 2.730 francs et la réunion s'est terminée par le chant de la *Marseillaise*, chanté en chœur par toute l'Assemblée.

ETAT FRANÇAIS

COMMUNE DE CREMPS

Avis

Le maire de la commune de Cremps a l'honneur d'informer les habitants que, conformément à un arrêté de M. le Préfet du Lot en date du 19 novembre 1941, une enquête est ouverte sur le projet de rectification de tournants sur la R.N. 111, entre les P.K. 26 km. 415 et 26 km. 907, commune de Cremps.

Le projet ci-dessus visé, avec les pièces à l'appui sera déposé à la Mairie pendant dix jours, du 2 décembre au 11 décembre 1941, inclusivement pour que les habitants puissent en prendre connaissance tous les jours de 9 heures à 12 h. et de 14 heures à 16 heures.

A l'expiration de ce délai un Commissaire désigné par M. le Préfet recevra à la Mairie pendant trois jours consécutifs, les observations qui pourraient être faites sur ledit projet.

Le Maire.

NE MANQUEZ PAS LE PROCHAIN TIRAGE
LOTERIE NATIONALE
J 3

Un rhumatisant bien conseillé

A tous ceux qui souffrent de douleurs ou de névralgies, il faut conseiller le Gandol, dont les effets calmants sont puissants. Grâce à Gandol, les souffrances sont apaisées de façon rapide et durable, sans aucune fatigue pour l'estomac. D'autre part, Gandol en dissolvant l'acide urique, rend aux articulations, leur souplesse perdue.

La boîte de 20 cachets Gandol, pour 10 jours, 14 fr. 60. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

PETITES ANNONCES

ACHATS de BOUTEILLES
Eaux Minérales, Bordelaises
Litres non gravés
Bourgogne et Champagne
1 fr. 50 pièce
A. *FARGE, 6, avenue de la Gare*
CAHORS. — Téléphone 43
Enlèvement à domicile suivant quantité

F. LICHNEWSKY, violoniste des Concerts Pasdeloup, soliste des Grands Concerts et de la Radio, informe ses élèves qu'installé définitivement dans la région, il a repris ses leçons. Ecrire à M. Lichnewsky, « Maison La Roquette », Douelle.

ON DEMANDE des **ouvrières,** *Blanchisserie Lamaignère,* CAHORS.

ON DEMANDE **femme de ménage,** propre et active, nourrie à midi. S'adresser Bureau du Journal.

DESIRONS louer **terrain de culture,** Cahors ou environs. Faire offres Bureau du Journal.

AVIS

M. DELFORT, liquoriste, a prêté, il y a longtemps déjà, une boucheuse mécanique à une personne de ses connaissances, dont il ne se rappelle pas le nom. Prière instante de rapporter cet instrument, 4, Place du Théâtre, pour besoin urgent.

ACHETERAIS **cuisinière** neuve ou d'occasion. Faire offres Bureau du Journal.

MÉTAYAGE ou fermage décembre (Tarn-et-Garonne), propriété, 14 ha., bord route, près bourg. Electricité. Cheptel. Offres avec références : Lanquetot, 64, Bd Lavoisier, Clermont-Ferrand (P.-de-D.).

A VENDRE **Celta 4,** état de neuf. Pneu neuf. S'adresser garage Barthélémy, rue du Portail-Alban.

A VENDRE **belle salle à manger,** Henri II, en noyer ciré. Prendre adresse Bureau du Journal.

VENTE DE FUMIER

Vente pour premier trimestre 1942, fumier produit à Cahors, par 15 chevaux. Pour renseignements, s'adresser à la Régie des Transports, 5, r. de l'Abreuvoir, Cahors.

DANS L'OMBRE DU SOUPÇON

d'après l'anglais

par LOUIS D'ARVERS

N° 32

Un regard furieux de Kate tomba sur le visage aux traits réguliers qui était généralement impassible, et qui paraissait ce soir étrangement bouleversé.

Mais elle n'était pas en humeur de s'attendrir.

— C'est ce que je ferai, dit-elle. Je vous prends au mot !

Et sans rien ajouter, elle passa devant lui et quitta le salon.

VII

DANGER NOUVEAU

Cette dernière querelle avait creusé plus profondément le fossé qui séparait les Steel.

Le pacte de bonne camaraderie, consenti à défaut d'un sentiment plus tendre, était définitivement rompu.

L'un et l'autre mettaient un soin égal à ne plus se trouver en tête à tête. Mais, dès qu'ils se retrouvaient en présence de témoins, amis ou domestiques, ils reprenaient automatiquement l'attitude qui avait toujours été la leur et, aux yeux du monde, rien ne parut changé.

Si Kate eût aimé son mari d'amour elle n'eût pas ressenti plus d'amertume ni une souffrance plus profonde, mais elle masquait ses sentiments d'une froide indifférence.

En elle-même elle pensait ne trouver que la déception bien naturelle d'avoir donné sa confiance à qui ne la méritait pas. Car enfin elle avait cru en cet homme malgré tous les mystères qui l'entouraient.

Ce fut à cette période critique de leur singulière union que se produisirent deux événements qu'ils attendaient instinctivement depuis toujours et qui ne tardèrent pas à occuper l'opinion.

Langogne devait inconsciemment y jouer son rôle.

— Monsieur pense-t-il que c'est aujourd'hui que les Venables donnent leur grande réception ?

— Au diable les Venables ; Langogne avait complètement oublié les Venables et leur invitation.

Il était assis à sa table de travail, en face de son livre inspiré de Kate Méchin.

Une seconde il hésita à quitter son bureau. La pensée qu'il retrouverait là ses amis Steel, et plus particulièrement Kate, triompha de ses hésitations.

Non qu'il fût épris de la jeune femme et songeât à lui faire la cour, mais il avait hâte de lui dire qu'il avait enfin terminé son livre.

La personnalité de la jeune femme l'avait impressionné au point que, malgré lui, et sans avoir la moindre idée d'assimiler Kate Steel à Kate Méchin, il avait pris la jeune femme pour type et ce qu'il savait de son caractère lui avait servi pour créer son héroïne.

Il se rendit donc chez les Venables le cœur léger et l'esprit en verve, comme il arrive à tout travailleur de la pensée ayant mené à bien une tâche un peu ardue.

Dès son entrée chez ses hôtes, son premier regard fut pour chercher Mme Steel. Il fut happé au passage par des jeunes filles, dont il ne sut pas se libérer tout de suite.

Mais il n'était pas l'homme des conversations étayées sur des riens ou s'échangent les propos interrompus et il pataugeait pitoyablement. La vue du pasteur, qui s'avançait au côté d'une jeune femme lui parut aussi salvatrice que la vue du bateau de sauvetage au naufragé qui se débat dans la tempête.

Qui donc penserait à s'étonner qu'il quittât le groupe de jolies jeunes filles pour aller saluer le pasteur ?

Par surcroît de chance, la jeune femme escortée par le pasteur n'était autre que Mme Steel.

— Coup double ! pensa-t-il en s'avançant vers ses amis.

— J'ai fini mon livre, « le vôtre », dit-il avec conviction, en regardant triomphalement la jeune femme.

— Pourquoi mon livre ? demanda-t-elle.

— Parce que c'est vous qui m'avez donné l'idée de l'écrire.

— Je proteste ! L'idée est bien de vous, et de vous seul ! se défendit Kate sur le ton de leur bonne camaraderie coutumière. Mais c'est merveilleux d'avoir écrit si vite un livre par cette chaleur ajouta-t-elle. Je pense que vous allez prendre maintenant un repos bien gagné ?

— Je vais d'abord corriger mes épreuves, ce qui est bien la chose la plus odieuse qui soit, c'est déprimant jusqu'au suicide !

Et comme Kate riait.

— Mais non, je vivrai ! dit-il en riant aussi, du moins jusqu'à la parution de mon livre. Ce sera mon « magnum opus », vous verrez !

— Le croyez-vous vraiment ?

— J'en suis sûr, je n'ai jamais travaillé un sujet aussi intéressant que celui que vous m'avez suggéré.

Kate allait protester de nouveau, mais une jeune fille, que ses amies présentèrent sous le nom de Mary Gibson, s'avança vivement.

— Oh ! Monsieur Langogne, est-ce vrai que vous écrivez des romans ?

— Je dois le confesser à ma honte, Mademoiselle. Voulez-vous me permettre de vous offrir une glace ou une coupe de champagne ? se hâta-t-il d'ajouter, coupant court à l'interview.

— J'ai déjà fait deux visites sérieuses au buffet, dit-elle en riant, tandis que de ma vie je n'ai rencontré un romancier.

— En ce cas, laissons le buffet et asseyons-nous sous ce tilleul avec Mme Steel.

— Ah ! voilà mon père ! dit soudain la jeune fille désignant un homme d'allure distinguée, qui venait vers eux avec la maîtresse de céans.

— Enfin, je vous trouve, chère amie, s'écriait celle-ci, s'adressant à Kate.

Permettez-moi de vous présenter sir Gibson, président de la Cour d'appel. Mais, presque aussitôt le sourire de la charmante hôtesse s'achevait en un geste de surprise.

Sir Gibson était resté une seconde indécis, la main à demi soulevée vers son chapeau, tandis que son monocle tombé se balançait au bout du ruban moiré qui le soutenait.

Kate avait pâli et ses beaux yeux s'étaient détournés en dépit de sa volonté.

Cette hésitation des deux côtés n'avait duré qu'une seconde.

Déjà sir Gibson saluait profondément la jeune femme, non seulement avec un respect accentué, mais encore avec une paternelle bienveillance.

— Elle passe de la pâleur des lis à la délicate couleur des roses, pensa Langogne, qui n'avait rien perdu de la scène, qu'y a-t-il entre eux ?

Le nouveau venu, pour dissiper tout malaise, entamait la conversation et s'adressait plus particulièrement à Kate.

Langogne se rapprocha de la jeune fille amateur des romanciers

— Monsieur Gibson est votre père, Mademoiselle, s'enquit-il. Sa conviction était faite sur ce point, mais il avait besoin de renseignements supplémentaires sur cet homme qui pouvait troubler à ce point la femme de son ami Steel.

— Il me semble, dit-il, plaidant le faux pour savoir le vrai, que j'ai déjà eu l'honneur de voir Monsieur votre père ?

— C'est très possible, Monsieur, mon père est président de Cour d'appel à Londres.

— Vraiment ?

— Oui, et c'est pourquoi je désirais tellement vous parler.

— Je ne vois pas...

— Si, vous allez voir, je sais que vous écrivez un livre sur l'affaire Kate Méchin. C'est mon père qui a dirigé les débats, vous savez...

— Ah ! Monsieur votre père a...

Langogne n'avait pas besoin d'insister. Il savait ce qu'il voulait savoir. Mais Mary Gibson poursuivait son idée.

— Je voudrais tant savoir « si vous la faites coupable » dans votre livre ?

Langogne fit un signe affirmatif, car il était sans voix pour le moment.

Une jeune femme se joignait du reste à leur groupe, et demandait, haletante de curiosité :

— Est-ce vraiment là le président Gibson qui a jugé Kate Méchin l'automne dernier.

— Oui, dit fièrement Mary, c'est mon père.

— Quel singulier procès quand on y pense fit légèrement la jeune femme, prête déjà à parler d'autre chose.

— Tiens ! vous êtes là Langogne, ajoutait-elle tendant la main au romancier. Que devenez-vous ? Il y a bien un siècle qu'on ne vous a vu.

Langogne répondit distraitement. Il étudiait passionnément Kate Steel, alias Kate Méchin, et son juge.

(*à suivre*).

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.
U.O. 1419. — 1-12-41.